

RECYCLAGE EXAMEN CONSEILLER SÉCURITÉ ADR TRONC COMMUN ADR 2021 - Transport routier (HORS CLASSE 1, 2, 7)

1. OBJECTIFS DU STAGE :

Mise à jour des connaissances et révisions générales pour passer l'examen de conseiller sécurité.
Conseils sur la stratégie à adopter pendant l'épreuve du QCM.

2. PUBLIC CONCERNE :

Conseiller à la sécurité déjà titulaire du certificat devant repasser l'examen au terme des 5 ans.

3. PRÉREQUIS :

Etre titulaire d'un diplôme de conseiller sécurité en cours de validité.

4. CONTENU DE LA FORMATION :

1ère PARTIE : GÉNÉRALITÉS ET CLASSEMENT DES MATIÈRES

- RISQUES ET DANGERS PRÉSENTÉS PAR LES MATIÈRES DANGEREUSES
- L'ONU ET LES RÉGLEMENTATIONS
 - Les recommandations ONU et les différents règlements de transport
 - Le règlement terrestre ADR. Contenu, présentation générale et nomenclature
 - L'arrêté Français de transposition. Dispositions spéciales applicables aux transports nationaux et internationaux
- CLASSEMENT - IDENTIFICATION
 - Classes de danger et groupes d'emballage
 - Critères de classement et contenu de chaque classe
 - Le classement des mélanges, solutions et déchets
 - Identification et N° UN

2ème PARTIE : LES COLIS

- L'EMBALLAGE DES MATIÈRES DANGEREUSES
 - Les emballages, grands emballages et GRV
 - Epreuves et marquage
 - Utilisation. Instructions d'emballage
 - Emballage en commun
- L'ÉTIQUETAGE ET LE MARQUAGE DES COLIS
 - Identification et marquage
 - Etiquettes de danger et de manutention

3ème PARTIE : LES CITERNES ET CONTENEURS POUR VRAC

- LES CITERNES MOBILES ET LES CITERNES ADR
 - Construction, épreuves et marquage
 - Codes citernes et hiérarchie
 - Conteneurs pour vrac
 - Utilisation, remplissage

4ème partie : DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- LES DOCUMENTS DE TRANSPORT
 - Déclaration de marchandises dangereuses
 - Mentions spécifiques
 - Les consignes de sécurité
 - Autres documents

- SIGNALISATION DES VÉHICULES
 - Placardage et marquage
 - Signalisation (Panneaux orange)

- ÉQUIPEMENT DES VÉHICULES
 - Lutte contre l'incendie (Extincteurs)
 - Matériel de première intervention (Kit ADR)

- LES DIFFERENTS TYPES DE VÉHICULES
 - Véhicules homologués
 - Transport de colis
 - Véhicules-vrac
 - Transport par entreprises certifiées

- CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT DES VÉHICULES
 - Prescriptions générales
 - Interdiction de chargement en commun
 - Matières dangereuses et produits alimentaires
 - Limites de quantités transportées
 - Lieux de chargement et de déchargement
 - Nettoyage et précautions

- CIRCULATION DES VÉHICULES
 - Vitesses limites
 - Restriction de circulation
 - Lieux de stationnement

5ème PARTIE : EXEMPTIONS – FORMATION - RESPONSABILITÉS – AUTRES RÉGLEMENTS - SANCTIONS

- EXEMPTIONS TOTALES ET PARTIELLES
 - Exemptions totales
 - Cas particuliers d'exemption
 - Quantités limitées, exceptées et de minimis
 - Seuils du 1.1.3.6

- FORMATION
 - Formation des chauffeurs
 - Le conseiller sécurité en entreprise
 - La formation du personnel
 - Sûreté

- RESPONSABILITÉS
 - Responsabilités de l'expéditeur et du chargeur
 - Responsabilités du transporteur et du destinataire

- AUTRES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES
 - Transports multimodes
 - Tunnels

- SANCTIONS
 - Délits et contraventions imputables



5. MOYENS PEDAGOGIQUES :

Un support de cours est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation. Le formateur a également recours pour animer la session à l'audiovisuel et à des exercices pratiques.

6. MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI :

Exercices pratique et sujet d'examen réalisé durant la formation. Feuille d'émargement et attestation de présence prouvant que le stagiaire a bien suivi le stage.

7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION :

Formateurs agréés. Form-Edit est une école enregistrée sous le n° 11 75 28927 75

8. LA DUREE DE LA FORMATION :

La formation a une durée de 3 jours soit 21 heures.